Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_189-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 15 décembre 2025
Délibération D25-189

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 39
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : François Hamon

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Roger Héré **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Guimaëc** : Pierre Le Goff à François Hamon **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Morlaix :** Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Hervé Le Ruz **Plouigneau** : Joëlle Huon à Joseph Irrien, Odette Colas à Roger Héré **Plourin-lès-Morlaix** : Claude Poder à Morgane Bicrel **Taulé** : Gilles Creach à Aude Goarnisson.

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Plouigneau** : Johny Delépine **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski.

Annualisation du temps de travail à la Direction Culture

Rapporteur : Catherine Tréanton

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_189-DE

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis défavorable des représentants du personnel en CST du 27 novembre 2025 et de l'avis favorable des représentants du personnel en CST du 11 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable des représentants élus de Morlaix Communauté lors du CST du 27 novembre 2025 et du 11 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission ressources du 3 décembre 2025 ;

1) **Le Parc d'Expositions de Langolvas a été transféré, au 1er janvier 2024, de la Ville de Morlaix vers Morlaix Communauté.**

Les agents précédemment en poste ont été accueillis au sein de la communauté d'agglomération au 1er janvier 2025, après une année de portage administratif et financier par la Ville de Morlaix.

Dans le cadre de la réorganisation du fonctionnement du Parc d'Expositions et afin d'assurer une gestion optimisée des ressources humaines en lien avec la saisonnalité et la variabilité des manifestations accueillies, il est proposé de mettre en place un dispositif d'annualisation du temps de travail applicable aux agents affectés à ce service à compter du 1er janvier 2026.

Cette mesure vise à permettre une meilleure planification des activités, dans le respect des dispositions réglementaires relatives aux amplitudes de travail et aux temps de repos, tout en s'adaptant aux spécificités du fonctionnement événementiel du site.

Ainsi à partir de 2026, une planification sera arrêtée avec une juste réflexion sur les temps de récupération, de repos, et de continuité de service dans le cadre d'un temps de travail annualisé sur la base de 1607 heures.

2) **Au terme d'une année de fonctionnement de l'Espace des Sciences (EDS) des évolutions du mode de fonctionnement de la direction culture sont proposées. Ainsi, afin d'assurer une gestion optimale des ressources humaines dans un contexte budgétaire maîtrisé, plusieurs ajustements sont proposés pour l'Espace des Sciences :**

- Fermeture de 10 à 13 dimanches par an en période de faible fréquentation ;
- Réduction des horaires le week-end hors période estivale : ouverture au public de 14h à 18h (temps de présence agents 13h30 – 18h30) ;
- Ouverture au public de 14h à 18h du mardi au vendredi ;
- Matinées dédiées exclusivement à l'accueil des groupes (scolaires et touristiques).

Ces adaptations visent à :

- ajuster les horaires aux flux réels de visiteurs,
- garantir la continuité et la qualité du service public,
- préserver des conditions de travail équilibrées pour les agents.

Annualisation du temps de travail à l'Espace des Sciences (EDS) et à l'Espace des Arts (EDA)
À compter du 1er janvier 2026, il est proposé de mettre en place une organisation annualisée du temps de travail sur la base de 1607 heures pour les personnels de l'Espace des Sciences et de l'Espace des Arts selon une planification prévisionnelle annuelle suivie mensuellement par la cheffe de service Culture – Espace des Sciences et par la direction du Musée.

Les ajustements proposés concernent les postes suivants :

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_189-DE

- Agent du patrimoine – superviseur de l'Espace des Sciences (100%)
- Agent du patrimoine – Espace des Sciences (100%)
- Agent du patrimoine – Espace des Sciences (80%) et Espace des Arts (20%) (recrutement en cours)
- Agent du patrimoine et navetteur suppléant – Espace des Arts (80%) et Lecture publique (20%)
- Agent d'accueil et de médiation – Musée de Morlaix (Maison à Pondalez et Espace des Arts)

Les évolutions présentées ont pour objectif de sécuriser le fonctionnement des équipements, d'optimiser la gestion des effectifs et de renforcer la cohérence du service public culturel à l'échelle du territoire. Elles s'inscrivent dans une dynamique de valorisation du patrimoine, d'amélioration de l'accueil des publics et de soutien aux conditions de travail des agents.

Il est proposé au Conseil de communauté :

- **d'approuver la mise en œuvre de l'annualisation du temps de travail pour le Parc d'expositions de Langolvas, ainsi que pour les services Espace des Sciences et Espace des Arts au sein de la Direction Culture**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
François Hamon

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BAIE DE MORLAIX